

Étape 5 : Finaliser la matrice stratégique et convenir des prochaines étapes pour les plans d'action spécifiques aux canaux

Objectifs

- Définir la combinaison de canaux en tenant compte de chaque groupe de population.
- Convenir des prochaines étapes afin d'élaborer un plan d'action pour chaque canal de distribution dans la combinaison de canaux définitive.

Recommandations

- Le PNLP doit convoquer à nouveau l'organe de coordination (si ce n'est déjà fait) afin de valider les conclusions et d'approuver les combinaisons de canaux définitives pour chaque groupe de population. Afin d'élargir les perspectives, envisagez d'inclure des représentants supplémentaires concernés par la mise en œuvre des canaux sélectionnés aux niveaux infranationaux. Consignez les décisions définitives relatives aux canaux directement dans la matrice stratégique en matière de MII. Les décisions définitives doivent comprendre une justification de l'inclusion ou de l'exclusion de chaque canal, qui peut être consignée dans des notes d'accompagnement.
- Pour tout groupe de population touché par un conflit armé, l'insécurité, les déplacements de population ou les catastrophes naturelles, recensez les adaptations opérationnelles spécifiques requises pour les canaux sélectionnés.
- L'organe de coordination doit vérifier que :
 - au moins un canal de distribution continue est prévu pour l'ensemble des populations ;
 - la combinaison proposée soit réalisable dans les limites des budgets disponibles ou des financements prévus, compte tenu de la conception de la stratégie pour chaque canal (par exemple, les critères d'éligibilité et l'estimation du nombre de MII) ;
 - la combinaison choisie de canaux de distribution réduise au maximum le risque qu'un groupe exposé au paludisme ne soit pas couvert, compte tenu du financement disponible.
- Une fois la combinaison des canaux définie, convenez d'un plan de travail et d'un calendrier précisant comment cette combinaison sera mise en œuvre. Le calendrier de mise en œuvre doit reprendre les étapes essentielles et les moments de révision. Identifiez les mesures de suivi prioritaires afin de combler les lacunes identifiées. L'une des premières mesures à prendre doit être l'élaboration d'un plan d'action pour chaque canal inclus dans la combinaison de canaux.
- Utilisez le plan de travail pour attribuer les responsabilités liées à l'élaboration d'un plan d'action pour chaque canal de distribution définitif. Des modèles de plans d'action pour les [campagnes de distribution de masse](#) et pour la [distribution en milieu scolaire](#) sont disponibles sur le site internet de l'APP, et peuvent être adaptés à d'autres canaux. Un aperçu des directives relatives à la distribution courante est également disponible. Lors de l'élaboration des plans d'action, des indicateurs de suivi doivent être définis pour chaque canal.
- Utilisez le plan de travail pour mettre à jour les plans de mise en œuvre et les budgets des partenaires.

Résultats attendus

- Matrice stratégique définitive résumant la combinaison de canaux convenue pour chaque groupe de population, ainsi que les principaux choix stratégiques en matière de mise en œuvre
- Documentation d'accompagnement justifiant le choix des canaux, résumant les résultats des étapes 1 à 5 de la boîte à outils
- Plan de travail et calendrier de mise en œuvre des canaux
- Responsabilités attribuées à des personnes ou partenaires désignés pour élaborer un plan d'action pour chaque canal